

Règlement graphique n°2
Zonage

LA MEURDRAQUIERE

Reçu le 20 mai 2016
Arrêté
Enquête publique
Approuvé le
N° du Proc. de 57M

Signature



1. ZONES
- Limite de zone
2. PRESCRIPTIONS
- Haut ou alignement d'arbres à protéger (L151-23 CU)
 - Cours d'eau (L 151-23 CU)
3. HABILLAGE
- Limites parcellaires
 - Bâti dur
 - Bâti léger
4. ESPACES BOISÉS CLASSÉS (L113-1 CU)
- Zone inondable (source DREAL)
 - Zone humide

Plan de zonage n°2
Version pour arrêt